



Besoin aide voiture trafiquée, démarches et recours

Par **vanessa**, le **01/04/2011** à **14:35**

Bonjour,

Il y a un mois, nous avons acheté une voiture, une audi a4 break, auprès d'un particuliers de belgique, que nous avons payé 14 500 euros, le kilométrage du véhicule est de 66 000 km comme indiqué sur l'annonce, que nous avons conservé, hors une semaine après nous avons enmené le véhicule chez audi pour un tremblement, le technicien a regardé dans leur ordinateur et nous a dit qu'elle avait au mois de décembre 2010, 210 000 km. il la enregistré comme véhicule trafiqué. ils nous ont dit d'allé porté plainte à la gendarmerie mais ils nous ont envoyé directement au tribunal de grande instance. avant d'y aller, nous voudrions savoir qu'elles sont exactement les démarches a effectué ? nous avons essayé de contacté les vendeurs par téléphone et par email pendant 2 semaines mais aucune réponse, on leur a aussi envoyé une lettre recommandé il y a 10 jours mais ils n'ont pas été la cherché. alors qu'elles sont nos recours ? que peut on faire ? et es ce qu'on pourra nous prendre la voiture ? c'est notre seul véhicule et habitant a la campagne avec 2 enfants, on ne peut pas ce permettre de ce retrouvé sans voiture. merci de vos réponses et de votre aide a tous.